

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{er} juin 2023

DATE D’AFFICHAGE

1^{er} juin 2023

Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 6 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, M. JOUSSE,

Absents excusés : M. OLLIVIER donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU,
Mme JODEAU-BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF,
M. BELFORT donne procuration à Mme Martine COUET,
M. FIMIEZ
Mme GUYON

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Linda EL KRIMI

3. Création d’un poste d’ATSEM

Délibération DE02-06062023

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d’assurer les missions d’ATSEM

Le Maire propose à l’assemblée :

La création d’un emploi d’ATSEM principale 2^{ème} classe à temps non complet annualisé 28h par semaine sur les semaines scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023, pour assister les enseignants à l’école.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Il s'agit donc de la création d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe et de la clôture du poste d'ATSEM 1^{ère} classe existant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Madame le maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 9 juin 2023

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Linda EL KRIMI

